

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 5 février 2025 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Monsieur le conseiller François St-Cyr
Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Madame la conseillère Liette Lamarre
Madame la conseillère Céline Prigent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle.

Est également présent : M. Michel Morneau MAP urb., directeur général et greffier trésorier.

Est absent

Monsieur le conseiller Réjean Labrie

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et Villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire Kevin Boyle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h06.

2025-02-028

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Céline Prigent
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais

Adopté à l'unanimité

DE RETIRER le point 4.0
D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que déposé;

2025-02-029

3.0 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT	l'appel d'offres public sur le SEAO pour les services professionnels en évaluation foncière;
CONSIDÉRANT QUE	la date limite de dépôt des offres se faisait le 17 janvier 2025;
CONSIDÉRANT QU'	une seule offre a été déposée soit LBP Évaluateurs agréés inc. au montant de 318 465.00\$;
CONSIDÉRANT QU'	un comité de sélection a été formé et que celui-ci a procédé à un système de pondération et d'évaluation des offres en conformité avec l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes (LRQ, c. C-19);
CONSIDÉRANT QUE	la soumission de LBP Évaluateurs agréés inc., a été jugée conforme et répondant aux critères établis;
CONSIDÉRANT	la recommandation du Comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Madame la conseillère Céline Prigent

Adopté à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat pour les services professionnels en matière d'évaluation foncière à la firme LBP Évaluateurs agréés Inc. au coût de 318 465.00 \$, taxes en sus, et ce pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030.

2025-02-030

**4.0 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL
TECHNIQUE DE LA FOM**

Ce point a été retiré.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2025-02-031

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Proulx

Adopté à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 19H12
Adoptée à l'unanimité

KEVIN BOYLE MAIRE

**MICHEL MORNEAU, MAP. URB
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER TRÉSORIER**